



CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

Procès-verbal de la séance du lundi 7 octobre 2024

tenue au bâtiment communal de Chevroux

À 20h00, **Véronique Gut-Lacôte**, Présidente du Conseil, salue les personnes présentes et passe la parole à **Mme Sabra Chuard**, secrétaire, pour procéder à l'appel nominal.

34 membres sont présents, 13 membres sont excusés, 12 membres sont absents.

Selon l'article 47 du Règlement du Conseil général, « Le Conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment le tiers du nombre total de ses membres ». Le nombre total des membres du Conseil général étant, à ce jour de 59, le quorum est fixé à 20 membres présents.

Le quorum étant atteint et le Conseil pouvant délibérer valablement, **la Présidente**, au nom du bureau du Conseil général, souhaite la bienvenue à chacune et chacun, salue la Municipalité in corpore, remercie **Mme Evelyne Wolf-Bonny** pour la rédaction d'un article paru dans le journal « La Broye » ainsi que **M. Samuel Danzinelli**, huissier, pour la préparation de la salle.

Elle demande à ce que le membre qui prendra la parole veuille bien se lever et annoncer clairement son nom et prénom. Elle indique également que la séance, comme à l'accoutumée, sera enregistrée afin de rédiger le procès-verbal au plus près des diverses interventions et que l'enregistrement sera gardé jusqu'à approbation du procès-verbal et qu'il sera ensuite effacé.

L'ordre du jour ayant été envoyé avec la convocation, **la Présidente** demande si quelqu'un souhaite en modifier l'ordre. Comme ce n'est pas le cas, il est adopté séance tenante.

Ordre du jour

1. Démissions / admissions et assermentations
2. Procès-verbal de la séance du lundi 24 juin 2024
3. Communications du bureau du Conseil général
4. Préavis municipal n° 05/2024 – Arrêté d'imposition – Année 2025
5. Nomination du bureau du Conseil général
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles et divers

Point 1 : Démissions / admissions et assermentations

Le bureau du Conseil général a reçu la démission de **Mme Maryline Demierre**. **La Présidente** donne lecture de sa lettre.

En outre, le bureau a reçu les demandes d'admission au Conseil général de **Mme Cécile Monn Steiner** et de **M. Olivier Steiner**. **La Présidente** indique que les admissions ont été faites via le formulaire sur le site internet et n'a donc pas de courrier individuel à lire. Néanmoins, par l'apposition de leur signature sur ledit formulaire, tous deux précisent qu'ils sont intéressés par les affaires de la commune et qu'ils font part de leur souhait d'intégrer le Conseil général et de s'y engager.

M. Olivier Steiner étant absent ce soir en raison de maladie, son assermentation sera faite lors de la prochaine séance.

L'assermentation de **Mme Cécile Monn Steiner** est ensuite faite. L'assemblée la félicite et la remercie.

Point 2 : Procès-verbal de la séance du lundi 24 juin 2024

Une copie du procès-verbal a été envoyée avec la convocation. **La Présidente** demande si quelqu'un en souhaite la lecture. N'étant pas le cas, elle demande alors si quelqu'un souhaite apporter une modification ou une remarque.

Ne faisant l'objet d'aucune modification, d'aucune remarque, d'aucun avis contraire mais d'une abstention, ledit procès-verbal est approuvé à la majorité.

Point 3 : Communications du bureau du Conseil général

Communication n° 1 : Votations du 22.09.2024

La Présidente montre les résultats des votations avec une comparaison au niveau cantonal et fédéral ainsi que leurs taux de participation.

Elle remercie chaleureusement les membres du bureau du Conseil général pour leur investissement ainsi que pour leur excellente collaboration.

Communication n° 2 : Prochaines votations du 24.11.2024

La Présidente indique les prochaines votations qui contiendront quatre objets, soit un arrêté fédéral, deux modifications du code des obligations et une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Elle signale que toute la documentation y relative est déjà accessible sur le site cantonal pour éventuelle consultation avant réception des envois postaux.

Communication n° 3 : Préavis PACom

La Présidente rappelle que lors de la séance du 25 mars 2024, elle avait demandé aux personnes intéressées par la participation à la commission ad hoc pour le PACom de

bien vouloir s'annoncer auprès d'elle et indique qu'à ce jour, elle n'a reçu aucune annonce d'intérêt. **La Présidente** sollicite à nouveau les membres du Conseil pour se désigner mais personne ne se porte volontaire. Sachant que chaque conseiller a promis lors de son assermentation de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi lui attribuera et que le bureau du Conseil étant représentatif du législatif, elle signale que ce dernier nommera d'office les membres de la commission ad hoc du PACom, soit 5 conseillés ainsi que 2 suppléants, et précise que les conseillers qui ne prendraient pas part à leur devoir pourront être amendés (art. 36, 37 et 46 du Règlement du Conseil général), dont le montant de l'amende peut aller jusqu'à CHF 500.-.

La Présidente informe que, notamment selon l'article 50 dudit Règlement, le bureau du Conseil peut tenir un Registre des intérêts. **M. Samuel Danzinelli** distribue à cet effet la liste à compléter par chacun des conseillers.

Mme Véronique Gut-Lacôte, Présidente, indique par la suite qu'elle a reçu début août 2024 un courrier de la part de M. Jean-Claude Bonny dont elle en fait la lecture. Sa lettre ouverte à tous les conseillers soulève une requête d'opposition concernant la mise à l'enquête du projet agricole hors zone à bâtir de M. Sylvain Thévoz ainsi que l'étude du PACom, dont la levée des oppositions surviendra lors d'une prochaine séance du Conseil et dont sa propre parcelle en sera directement impactée, et invite les conseillers au temps et à la réflexion des conséquences qui pourront découler de leurs décisions.

Communication n° 4 : Prochaine séance du Conseil général

La Présidente rappelle la date de la prochaine séance pour 2024 :

- Lundi 9 décembre 2024 Séance IV

Point 4 : Préavis municipal n° 05/2024 – Arrêté d'imposition – Année 2025

Mme Véronique Gut-Lacôte, Présidente, donne lecture dudit préavis.

Elle donne la parole à **M. Marcel Gut-Lacôte**, rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport.

La Présidente met ensuite en discussion ledit préavis et demande s'il y a des questions ou des remarques. Puisque ce n'est pas le cas, le Conseil général décide :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que présenté.

Le préavis est donc soumis au vote. Faisant l'objet d'aucun avis contraire, d'aucune remarque mais d'une abstention, le préavis municipal 05/2024 est accepté à la majorité.

Point 5 : Nominations du bureau du Conseil général

Selon les articles 8 et 9 du Règlement du Conseil général, le Conseil nomme chaque année en son sein un Président, un Vice-président, 2 scrutateurs ainsi que 2 suppléants. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer taitement.

Étant donné qu'aucun membre n'a souhaité démissionner de son poste actuel, qu'aucun conseiller n'a manifesté son intérêt pour la reprise de l'un de ces postes et qu'aucune opposition n'a été soulevée, les membres actuels du bureau du Conseil sont tacitement élus jusqu'à la prochaine échéance, soit au 30 juin 2025.

Point 6 : Communications de la Municipalité

La Présidente donne ainsi la parole au **Syndic, M. Charles Edouard Bonny**.

M. Charles Edouard Bonny remercie tout d'abord pour l'approbation du préavis 05/2024, et relève la suppression du prélèvement de l'impôt personnel dans la commune, comme la majorité des 24 communes du district. Il évoque le départ à la retraite du Préfet M. Olivier Piccard au 30 septembre 2024 et la succession de Mme Anne Marion Freiss, Préfette du district de la Broye-Vully dès le 1^{er} octobre 2024 et qui a déjà officié en ce cadre pour le district de l'Ouest lausannois.

Il montre ensuite à l'écran des photos prises récemment dans les toilettes de l'édicule, dont ces dernières ont été saccagées. Étant donné que le bateau ne navigue plus depuis fin septembre 2024, la Municipalité a décidé de fermer le bâtiment jusqu'à la saison prochaine. Il montre également les photos prises dans les sanitaires du port, dont l'installation a également été détériorée.

M. Daniel Rousseau donne quelques informations sur le PACom, et du fait de la commission en charge de l'étudier qui devra encore être constituée. Il indique que beaucoup de choses ont été entendues, notamment quelles sont les marges de manœuvre que ce soit de la part de la commune ou du canton. Cela fait maintenant 6 ans que les démarches pour la révision du PACom ont débuté, que certaines communes voisines démarchent depuis plus d'années, ce qui démontre surtout la complexité de la procédure. Il indique de manière factuelle afin d'exposer la situation dans laquelle la Municipalité se trouve actuellement, comme notamment ce qui a déjà été évoqué il y a quelques mois lors d'une précédente séance, à savoir l'enquête complémentaire qui était prévue suite à l'opposition reçues de plusieurs personnes relatives aux limites des constructions dans le secteur de la Grève. De ce fait, il affiche à l'écran tout l'historique des échanges effectués depuis novembre 2023, avec un point de situation évoqué en toute transparence pour chaque étape, entre la Municipalité, le bureau d'urbanisme Fischer Montavon + Associés et le canton à travers ses divers départements concernés. Ainsi, la mise à l'enquête complémentaire pour la modification du plan fixant les limites de constructions (PLC) ainsi que la mise à l'enquête parallèle pour l'abrogation partielle du plan d'extension cantonal (PEC) n° 24 quater – dont le point a été évoqué pour la

première fois par le canton seulement depuis juillet 2024 – pourront être effectuées courant ce mois d'octobre. Sans opposition à ces mises à l'enquête, le dossier complet des oppositions (une douzaine) pourra être remis à la commission ad hoc du Conseil fin novembre 2024. Il signale qu'il a demandé à Mme Parisod du bureau Fischer Montavon + Associés de regrouper toutes les factures relatives à la demande d'abrogation partielle du PEC n° 24 quater car les frais encourus ne devraient pas être mis aux frais des contribuables puisque il s'agit là d'une erreur et incohérence de la part de la DGTL du fait de son signalement tardif à ce sujet dans la procédure. Une entrevue est à cet effet prévue en décembre 2024 avec M. Alain Turatti, directeur de ce département, afin de contester la prise en charge desdits frais par la Commune. Finalement, il informe que Mme Parisod, qui a pris part au dossier depuis le début de la révision du nouveau plan d'affectation communal et qui a connaissance donc de tout son historique, se mettra à disposition de la commission ad hoc dans l'étude du projet et de sa prise de décision. Dès lors, la levée des oppositions sera soumise au Conseil pour adoption normalement durant la séance du premier trimestre 2025

M. René Bonny demande si le montant estimé des frais encourus pour le litige concernant le PEC est connu. **M. Daniel Rousseau** indique que c'est un montant s'élevant à plusieurs milliers de francs.

M. Daniel Rousseau évoque ensuite la situation au camping, dont une brève explication est également affichée à l'écran. Ainsi, un apéritif invitant tous les locataires du camping municipal, a été organisé durant l'été. L'évènement a regroupé beaucoup de monde et fut très constructif dans les échanges.

Il aborde également les futurs projets de chantiers qui seront engagés au sein du camping afin de régler les installations, notamment relatives au problème d'évacuations des eaux usées. Il a été constaté à cet effet des évacuations « sauvages » effectuées dans certains mobil-homes, soit à même le terrain et ce qui est formellement inacceptable en raison du manque d'hygiène et de la proximité avec la Grande Carrière. Dès lors, des enfumations seront faites dans les canalisations afin de savoir d'où proviennent exactement ces installations dites sauvages. Il est également envisagé de procéder à l'installation de compteurs électriques individuels avec facturation de la consommation d'électricité effective par chacun des utilisateurs et non forfaitaire comme actuellement. Le sujet sera à nouveau traité dans le budget lors de la prochaine séance du Conseil général.

La Présidente remercie la Municipalité pour les points abordés.

Point 7 : Propositions individuelles et divers

La Présidente donne la parole à quiconque souhaitant intervenir.

M. Eric Bonny-Hurni remercie la Municipalité pour la sortie des aînés en bateau qui a été très appréciée, et se réjouit déjà pour celle de l'année prochaine.

Mme Sylviane Mayor demande si un investissement pourra être mis au budget pour effectuer un chemin ou un trottoir depuis le haut du village fin rue de la Charrière (à

hauteur du bâtiment chez la famille Wolf) jusqu'à la déchetterie car il y a beaucoup de passages, notamment avec poussettes et cannes, et cela devient dangereux pour les piétons. **La Présidente** informe que la Municipalité en prend note et que celle-ci reprendra le sujet lors de la prochaine séance.

M. Olivier Thévoz prend ensuite la parole concernant le courrier de M. Jean-Claude Bonny et souhaite donner la part de ses réflexions sur le projet agricole de la famille Thévoz, et soulève que M. Bonny n'a pas cherché à discuter ou se renseigner au préalable auprès d'eux afin de comprendre leur démarche. Le projet est certes ambitieux et il souhaite indiquer la base des réflexions qui ont mené à le poursuivre ainsi, soit :

1. Pour assurer un outil de travail qui sera utile à long terme pour sa famille, dont son neveu et sa propre famille le succèdera dans la reprise du domaine, et d'assurer la fonction première dudit domaine, soit produire à manger, pour eux et les villageois, ce qui nécessite de pouvoir adapter les installations avec les nouvelles réglementations.

2. La question énergie et durabilité est devenue importante, les situations pouvant être précaires (exemple : guerre en Ukraine – la Russie ne délivrant plus le gaz) et une solution étant dans l'installation des panneaux photovoltaïques et du biogaz (engrais de ferme) dimensionné à la ferme. Avec le biogaz, il est possible de produire de l'électricité, de la chaleur et également du carburant (méthane) pour la mobilité.

Il souligne que la vision du projet a vraiment été réfléchi sur du long terme ainsi que dans le but de servir localement de manière multifonctionnelle (ex : lieu d'information pour les écoliers), et que c'est nullement dans le but de créer des désagréments aux villageois. Actuellement, le projet soulève 6 oppositions, dont 3 venant des résidents de la Motte. Il précise que de bons termes sont entretenus avec chacun malgré les oppositions, et que suite à ces dernières, la situation a été réévaluée et des solutions ont été trouvées, notamment comme la suppression de deux silos initialement prévus. Il signale qu'une séance d'information sera donnée dès que la synthèse cantonale parviendra et que sa famille reste à disposition de quiconque souhaitant dialoguer et informe qu'il est encore possible de faire des adaptations éventuelles au projet.

Comme il n'y a plus de demande d'intervention, **La Présidente** remercie chacun et chacune pour son attention et sa participation et invite chaque membre qui le souhaite à partager un moment de partages au caveau. La séance est levée à 20h56.

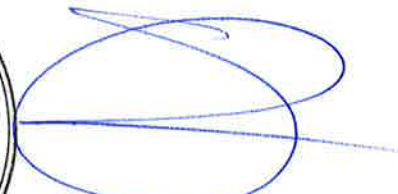
La Présidente du Conseil :



Véronique Gut-Lacôte



La Secrétaire :



Sabra Chuard